



LULLY INFO

Avril 2016

ELECTIONS COMMUNALES - LEGISLATURE 2016 à 2021

Dimanche 28 février, les électrices et électeurs du Canton de Vaud étaient invités à élire leurs autorités communales pour la législature 2016-2021, avec entrée en fonction le 1^{er} juillet prochain.

Comme vous le savez, notre commune a connu quelques changements dans le courant de la législature qui s'achève. En effet, M. Oswald Krieg, municipal démissionnaire, a été remplacé par M. Eric Rondot en janvier 2015 et, suite au décès tragique de M. Gérald Petit, une élection complémentaire a été organisée pour le remplacer. M. Mark Wings a été brillamment élu en septembre 2015.

Pour la prochaine législature, Mme Marlise Holzer, syndique et M. Alain Strauss, municipal, ont décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat de 5 ans après de longues années au service de la communauté. Tous deux méritent reconnaissance et respect pour leur engagement sans faille, leur disponibilité et leurs grandes compétences. Les trois municipaux en place, MM. Raphaël Coucet, Eric Rondot et Mark Wings, ont décidé de se présenter pour un nouveau mandat.

En outre, pour compléter l'effectif, M. Marc Genton, Mme Christine Birarda et Mme Geneviève Berclaz ont déposé leurs candidatures pour une élection à la Municipalité. Les électeurs avaient donc le choix avec six candidat(e)s pour cinq postes à pourvoir.

Sur 537 électeurs inscrits que compte notre commune, 309 électeurs ont déposé leur bulletin de vote, soit une participation de 57%. Les 6 candidat(e)s ont obtenu la majorité absolue. Avec une différence de seulement 7 suffrages, Mme Geneviève Berclaz n'a pas été élue.

Seul candidat ayant déposé sa candidature, M. Mark Wings a été élu tacitement syndic de la commune de Lully pour la législature 2016-2021.

Par conséquent, la nouvelle équipe municipale qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2016 sera composée de M. Mark Wings, syndic, M. Raphaël Coucet, M. Eric Rondot, M. Marc Genton, municipaux et Mme Christine Birarda, municipale. C'est entre eux qu'ils se répartiront les différents dicastères.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà plein succès dans leurs nouvelles fonctions.



A VOS AGENDAS !

- ✓ 16 avril 2016 Coup de balais
- ✓ Lundi 30 mai 2016 distribution de vin
- ✓ Prochain Conseil général : 20 juin 2016
- ✓ Votations fédérales et cantonales en 2016:
5 juin – 25 septembre – 27 novembre



Les cartes postales de Lully sont toujours en vente au Greffe à Fr. -.80/pièce !



TRAVAUX BRUYANTS

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures. Cette interdiction court également du samedi dès 17 heures au lundi à 7 heures.

TRUCS ET ASTUCES



Les nettoyants domestiques, les pesticides, les peintures et les solvants

Afin d'éviter les produits chimiques potentiellement nocifs, choisissez des produits biodégradables à base de détergent dont l'étiquette ne porte pas les mentions « danger », « prudence » ou « inflammable ».



Recyclez votre vieux pain sec

Ne jetez pas votre vieux pain sec. À moins qu'il ne soit dur comme pierre, vous pouvez le couper en petits morceaux que vous faites sauter avec des épices. Voilà votre vieux pain transformé en **croûtons** pour salade ou pour soupe!



Débarrassez vos éponges des bactéries

Votre vieille éponge est-elle bonne pour les ordures? Attendez! Laissez-la deux minutes dans le four micro-ondes et elle en ressortira débarrassée à 99 % des bactéries. Vous aurez une éponge comme neuve. Assurez-vous d'abord de la mouiller.

**COMMUNICATION DU BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU
CANTON DE VAUD**

Conserver la mention de sa commune d'origine *vaudoise* après une fusion

A partir du 1^{er} janvier 2016, il sera possible de conserver dans le registre d'état civil la mention de sa commune d'origine, même après une fusion avec d'autres communes. Cette mention, entre parenthèses après le nom de la nouvelle commune, sera automatique pour les personnes originaires des communes qui fusionneront après cette date ; elle pourra être demandée durant l'année 2016 par les personnes originaires des communes fusionnées avant l'entrée en vigueur de cette disposition. Dans les deux cas, l'inscription dans le registre d'état civil sera gratuite.

Cette mesure prend en considération l'attachement très fort de certains habitants à leur commune d'origine ; sa vocation est de conserver une trace de la commune d'origine initiale.

Pendant l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente révision, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016**, les citoyens originaires de communes ayant déjà fusionné pourront, s'ils le souhaitent, faire inscrire dans les registres d'état civil le nom de leur ancienne commune d'origine entre parenthèses à la suite de celui de leur nouvelle commune d'origine. La démarche, gratuite et facultative, se fera auprès de la direction de l'état civil vaudois.

Formulaire à télécharger sous vd.ch/themes/vie-privee/etat-civil/droit-de-cite/loi-sur-les-fusions-decommunes/
à signer et renvoyer d'ici le 31 décembre 2016 par courrier à la **Direction de l'état civil vaudois, Caroline 2, 1014 Lausanne.**

Pour d'éventuelles questions, le contrôle des habitants est volontiers à votre disposition !

Annon
La prochaine Académie Musicale de Morges
aura lieu du 2 au 13 Août 2016

SI VOUS AIMEZ LA MUSIQUE,
LES MUSICIENS ...



Atout cœur !



BIENVENUE
AUX FAMILLES D'ACCUEIL
POUR OFFRIR UN HEBERGEMENT
À DE JEUNES MUSICIENS

MERCI

Contact :
Catherine Pescia
1132 Lully

021 801 27 63
079 408 42 72



LE PETIT MOT DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Pour agrémenter votre quotidien, les fleurs sont de retour dans notre village, ainsi qu'une ou deux petites surprises végétales.

Un tout grand merci à vous, chers Bourdons, pour l'utilisation de nos vingt-deux poubelles communales. **Lully, village propre et fleuri !**

Nous pouvons toujours faire mieux. J'aimerais vous rendre attentifs, cette année, quant aux mouchoirs en papier qui jonchent nos trottoirs, à deux pas d'un réceptacle. Bien sûr, il y a tout ce qui est envoyé par les fenêtres des véhicules. Pour ces derniers, une loi fédérale est en train d'être mise en place, avec sanctions pécuniaires à l'appui.

En collaboration avec nos voisins de Lussy, une journée « Coup de Balai » est organisée samedi 16 avril pour le nettoyage des ruisseaux et des berges. Cette journée se terminera par une collation à la Fontaine des Joncs. Merci à toutes celles et à tous ceux qui participent à cette opération. Le programme de la journée comprenant le bulletin d'inscription a été envoyé par un « Tout-ménage ».

Que ce printemps vous soit doux et agréable

Philoux



COMMANDE DE VIN RECOLTE 2015

Comme à l'accoutumée, nous sommes heureux de pouvoir vous proposer nos excellents vins communaux. Faites-vous plaisir en dégustant un bon verre de Rosé ou de Blanc bien frais sur votre terrasse !

Merci de nous retourner le bulletin jusqu'au 15 mai. La distribution aura lieu lundi 30 mai 2016 dès 19.00h devant le bâtiment administratif.

La facture vous parviendra avant la livraison.



Bulletin de Commande pour le vin communal 2015

Nom : Prénom :

Adresse : ☎ :

..... Blanc La Côte de Lully 2015 75cl à 60.-/carton

..... Rosé Clos de la Meirette 2015 50cl à 50.-/carton

..... Cartons de 6 verres avec logo de Lully à 18.-/carton

LES COMMANDES SE FONT PAR CARTON DE 6 BOUTEILLES !

Date :

Signature :